



L'invention d'un vocabulaire des espaces publics (1990-94) ou comment renforcer l'unité de l'agglomération par "l'harmonisation des signes du territoire"

Contribution à une histoire du Grand Lyon

Résumé :

En 1994, la Communauté urbaine de Lyon édite un document qui va faire trace dans les pratiques d'aménagement locales. Fruit d'un travail collectif de 4 ans entre les techniciens du Grand Lyon, les élus et des consultants extérieurs regroupés autour du Service Espace Public, ce rapport propose un corpus de règles d'écriture et une gamme de matériaux, de végétaux et de mobilier à utiliser pour l'aménagement des espaces publics de l'agglomération. Ce "vocabulaire urbain", conçu comme un outil commun à tous les intervenants appelés à travailler sur ces espaces — depuis l'hyper-centre lyonnais jusqu'aux grands ensembles des communes périphériques — doit signifier le souci de qualité et la volonté d'unité affirmés par le Grand Lyon. Toujours en usage aujourd'hui, il a connu quelques adaptations, mais demeure fidèle aux principes de base qui ont contribué à changer l'image de l'agglomération.

Sommaire :

1. Pourquoi un "vocabulaire" des espaces publics du Grand Lyon ?
Un enjeu politique p 4
2. Des instances de travail collectif pour mobiliser tous les services
concernés p 5
3. « Reconstituer une culture urbaine des espaces publics » p 7
4. Une gamme restreinte de matériaux, respectant l'identité de
la ville p 9
5. La règle d'or de la simplicité p 10
6. L'émergence d'un style, fruit d'une « action pragmatique et
volontaire » p 12
7. Continuité dans l'espace et dans le temps : la contrainte, source de
créativité p 13

40 ans du Grand Lyon. Un récit à partager

Après avoir créé une communauté de moyens il y a 40 ans de cela, sous l'impulsion de l'Etat, le Grand Lyon constitue aujourd'hui une communauté de projets autonome, reconnue pour son efficacité dans la gestion d'un territoire qui regroupe 57 communes et plus de 1,3 millions d'habitants. Mais l'histoire ne s'arrête jamais : cette collectivité reste en devenir et l'enjeu est désormais de constituer une véritable **communauté de destin**, inscrite dans le grand bassin de vie de l'agglomération, à savoir le territoire qui, de Saint-Etienne à Ambérieu, de Vienne à Villefranche-sur-Saône, regroupe plus de 2 millions d'habitants. 2 millions d'habitants rapprochés par les réalités de la vie quotidienne, mais aussi par la nécessité de former une masse critique capable de maintenir la capacité d'innovation et le rang du Grand Lyon dans le contexte de la concurrence internationale du 21^e siècle. Pour y parvenir, il s'agit non seulement de partager collectivement des projets, mais aussi de se doter de racines communes.

C'est pour nourrir cette ambition que la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon a engagé, en lien avec le Service des archives et le Service de la communication interne, un travail de fond visant à écrire une première histoire de l'institution. L'idée est de rassembler et d'organiser les nombreux éléments de cette histoire qui existent déjà de manière éparse, afin de les rendre appréhendables par un large public à travers une **mise en récit**.

À partir des documents d'archives disponibles dans et hors de l'institution (débat et délibérations de l'assemblée communautaires, journaux internes, archives de la presse locale et nationale, dossiers techniques produits par les différents services, fonds photographiques et filmographiques ...) ; de thèses et travaux d'étudiants sur l'histoire urbanistique ou politique de l'institution ; et enfin de recueils de témoignages rendant compte de la mémoire encore vivante du Grand Lyon (interviews d'agents et de retraités de la Communauté urbaine, d'élus ou ex-élus, de professionnels ayant travaillé sur les grands projets d'agglomération), une **chronologie générale** des mandatures, des réalisations et des événements marquants a été établie. Des **axes thématiques** ont été définis, qui sont autant de fils conducteurs pour analyser le passé et ouvrir sur l'avenir.

Ont ainsi été repérés :-

- des **questions** et des **points de fragilité** dans cette histoire : une certaine lourdeur administrative, une complexité des rouages internes et des processus de décision ; une difficile lisibilité de l'institution et de ses champs d'intervention pour les citoyens et les partenaires de la Communauté urbaine ;

- des **permanences** heureuses : la culture du pragmatisme et de l'expérimentation ; une forte propension à l'innovation technique, en même temps qu'à l'adaptation ingénieuse de techniques venues d'ailleurs ; une capacité à porter de grands projets et à agir malgré le risque ; le sens de la conciliation, qui permet de dépasser les conflits entre intérêts politiques, territoriaux et institutionnels ; la continuité des politiques publiques, condition pour agir sur le long terme ;

- des **dynamiques de changement** : d'une appréhension mécaniste et technicienne de l'urbain à une approche plus sensible, prenant en compte la complexité, notamment au travers de la concertation avec la population ; de la tutelle de l'Etat à l'affirmation d'un pouvoir d'agglomération autonome ; l'extension des compétences et l'affirmation de nouvelles vocations de la Communauté urbaine au fil des ans ; « l'internationalisation » du Grand Lyon...

Ces permanences et dynamiques de changement, qui peuvent être considérées comme fondatrices d'un projet et d'une vision du futur, se manifestent de mille manières dans les moments-clefs de l'histoire de l'institution, et plus généralement de l'agglomération.

La présente note éclaire l'une de ces étapes. Articulée à de nombreux autres textes, elle est l'un des éléments qui doivent permettre de constituer la trame de ce grand récit à partager...

« Comme une langue vit des mots et de leurs enchaînements, la ville a son propre langage. L'ensemble des éléments qui interviennent dans la composition de l'espace urbain constitue son vocabulaire. Les matériaux utilisés, les mobiliers et leur mise en forme dans la ville en sont les principaux composants. Ainsi, le tracé des rues, la nature du sol sous nos pieds, les luminaires, les bancs publics, les trottoirs..., ces éléments si courants par leur présence récurrente et si quotidiens dans leur usage sont autant de signes qui, parce qu'ils participent à la morphologie de la cité, déterminent en partie sa personnalité. Formels et fonctionnels, ils sont empreints d'une charge identitaire forte qui mêle les notions de service et de lisibilité et requièrent, à ce titre, une attention particulière et un traitement spécifique. » Henry Chabert

Ainsi s'ouvre, en 1994, sous la plume du vice-président de la Communauté urbaine en charge de l'urbanisme, le rapport qui expose les « *références du Grand Lyon* » en matière de « *vocabulaire des espaces publics* »¹. Ce document d'une quarantaine de pages abondamment illustrées rend compte du travail amorcé dès 1989 sur la question de l'aménagement des espaces publics de l'agglomération lyonnaise.

La nouvelle assemblée communautaire dirigée par Michel Noir avait en effet décidé dès son installation de s'investir fortement sur ce thème². Une délibération en date du 5 juin 1989 annonce ainsi que la Communauté urbaine souhaite engager, « *dans le cadre de sa politique urbaine, une action importante d'aménagement des espaces publics, intéressant aussi bien des lieux exceptionnels que le "continuum urbain" constitué par les avenues et boulevards, les rues, les places et carrefours, les cours et passages ..., plus généralement l'espace de vie culturelle et sociale extérieur et les structures spatiales de communication et d'organisation de la ville* ». ³

Avec cette déclaration d'intention en début de mandat, les élus du Grand Lyon affirment leur volonté de remettre sur le devant de la scène ces espaces qui avaient été quelque peu oubliés par les politiques urbaines précédentes. Mieux, ils annoncent vouloir en faire un objet de travail en soi, distinct de la seule préoccupation de voirie — assumée jusque-là au sein de la Communauté urbaine par un service très puissant, mais très classiquement "technicien".

Pour la réalisation de ce projet, qui implique « *le développement d'une maîtrise d'œuvre homogène et de haut niveau, publique et privée* », le Grand Lyon va faire appel dans un premier temps à des **compétences extérieures**. L'idée, portée notamment par Henry Chabert, est de renforcer les savoirs et les capacités d'intervention de la Communauté urbaine sur cette question de l'aménagement — au sens large — des espaces publics. Une consultation est lancée auprès d'architectes-urbanistes en vue d'une « *mission de formation et d'animation d'une cellule de conception des espaces publics* ». Mais à l'époque, les spécialistes en ce domaine sont rares, voire quasi inexistantes. Les architectes, les urbanistes, les paysagistes n'ont pas encore investi cette thématique, du moins en France. La

¹ « *Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon* », document édité par la Communauté urbaine de Lyon, Service Espace Public.

² Voir sur ce point la note « *La création d'un Service Espace Public au sein de la Communauté urbaine de Lyon (1990) : une initiative pionnière en France. Contribution à une histoire du Grand Lyon* », Catherine Foret, 2008, www.millénaire3.com

³ Extrait du contrat passé entre la Communauté urbaine de Lyon et Michel-Antoine Boyer, architecte urbaniste, juillet 1991, Service Espace Public.

commande du Grand Lyon est tout à fait novatrice et l'appel d'offres national ne recueille que sept candidatures. Trois cabinets seront consultés plus précisément par la Commission Permanente des Marchés Publics en décembre 1989. Aucun n'est lyonnais, ni même rhône-alpin : c'est dire à quel point le milieu des professionnels de l'urbanisme est en retard, à l'époque, par rapport à la volonté politique.

Entre une société parisienne et un cabinet toulousain, c'est finalement Michel-Antoine Boyer, architecte-urbaniste à Arc-les-Gray (Haute Saône), qui est choisi le 8 janvier 1990 pour assurer la mission voulue par Henry Chabert. Un contrat est passé en février 1990 pour le compte de ce qui est encore le "Centre d'études" du Département Développement de la Communauté urbaine et qui est appelé à devenir le futur Service Espace Public⁴. Contrat qui comprend trois volets :

- la formation et l'animation d'une cellule de conception des espaces publics courants, en relation avec les services techniques gestionnaires,
- la mise au point des marchés de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des espaces publics,
- la participation à l'élaboration d'un vocabulaire spécifique des espaces publics lyonnais.

1. Pourquoi un "vocabulaire" des espaces publics du Grand Lyon ? Un enjeu politique.

Au-delà du soutien à la création d'un nouveau service communautaire, distinct de celui de la Voirie, le prestataire est sollicité pour travailler sur cette étrange notion de "vocabulaire" des espaces publics. Que recouvrait-elle à l'époque ? Selon Jean-Louis Azéma, responsable du Service Espace Public du Grand Lyon depuis 1992, il s'agissait de répondre à l'objectif « *d'unité d'aménagement* » affirmé par les élus à l'échelle de l'agglomération. Dans le contexte socio-politique d'alors, fortement marqué par les différentes crises qui ont secoué les banlieues lyonnaises depuis les émeutes des Minguettes en 1981, cet objectif n'est pas anodin : il est l'une des manières de mettre en œuvre la « *solidarité d'agglomération* » que les élus appellent de leurs vœux ; solidarité qui devrait **pallier les risques de fragmentation socio-urbaine** induits par les logiques à l'œuvre dans les domaines de l'habitat et de l'emploi.

Alors que dans ces deux domaines, la Communauté urbaine ne peut pas peser à court terme de manière très visible, elle dispose, à travers sa compétence "voirie", d'un champ d'intervention considérable, pour peu qu'il soit repensé de manière intelligente. La politique d'aménagement des espaces publics est dès lors conçue comme un outil permettant à la fois de **revaloriser le paysage urbain** d'une métropole en devenir et de **tisser des liens**, réels et symboliques, entre les différents territoires de l'agglomération lyonnaise : centre et quartiers de Lyon, centralités périphériques, grands ensembles de banlieue. Tous les discours et textes d'alors le répètent à satiété : c'est par le fait d'investir de la même manière, avec la même démarche de qualité, sur tous les espaces de l'agglomération, que l'on contribuera à créer un **sentiment d'appartenance** à cette vaste entité encore mal identifiée par les citoyens qu'est la Communauté urbaine. Le principe fondateur de cette politique, « *l'unité d'aménagement des espaces publics* », doit permettre de

⁴ Voir à ce sujet la note sur la création du Service Espaces Public, op. cité.

signifier la présence de cette puissance publique supra-communale en train de s'affirmer ; elle est aussi le geste par lequel cette collectivité va manifester très concrètement sa volonté d'apporter un **service égal** à tous ses administrés.

« En instituant un vocabulaire commun, on assure un traitement aussi soigné dans les centres des communes et, par exemple, dans les grands ensembles, dans les grands projets d'aménagement et dans les petits espaces de quartiers. L'art urbain participe ainsi à cette nécessité de solidarité ; il renforce le sentiment d'appartenance à une entité lyonnaise. »⁵

Autrement dit, le geste technique que va constituer la conception d'un "vocabulaire d'aménagement" propre à l'agglomération lyonnaise est l'expression d'un idéal politique fort, qui va progressivement être partagé par un nombre croissant d'élus de l'agglomération. Comme l'explique Jean-Pierre Charbonneau (conseiller technique du Grand Lyon et de la Ville de Lyon pour les espaces publics) dans le document de 1994 :

« Le vocabulaire, langage commun à tous, [est] facteur d'unité : unité technique favorisant une bonne gestion, symbolique quand il est utilisé en centre ville comme dans les grands ensembles, culturelle parce qu'il est l'une des expressions de la préoccupation de qualité, géographique car il est le signe de l'appartenance d'un site à une ville ».

2. Des instances de travail collectif pour mobiliser tous les services concernés

Pour marquer cette unité d'aménagement, on va chercher à établir une *« familiarité des espaces entre eux »*, des *« formes d'écriture et des matériaux spécifiques à l'agglomération »*. C'est ce qu'affirme déjà la délibération du 25 mars 1991, par laquelle est lancé un nouvel appel d'offres auprès de concepteurs spécialisés. A côté *« des interventions particulièrement travaillées sur les espaces majeurs de l'agglomération »* (référence aux travaux programmés avec de grands architectes et designers sur la rue de la République et la place des Terreaux), qui se font *« par des maîtrises d'œuvre classiques à la suite de consultations et de concours »*, il est nécessaire, *« en ce qui concerne les interventions courantes, répétitives, de faible importance sur le continuum des espaces, « de donner une identité à l'aménagement urbain de la cité, à travers une maîtrise d'œuvre et la définition d'une politique de traitement de l'espace urbain. Il convient donc de créer une technicité, une doctrine et un langage de l'espace public de l'agglomération, à travers une continuité d'actions sur des espaces individuellement limités, mais dont la répétition marque profondément l'ambiance et l'image du paysage urbain »*.

Au terme de cette nouvelle consultation, à laquelle répondent une dizaine de candidats, dont des paysagistes qui travailleront par la suite sur l'agglomération (notamment Michel Desvigne), c'est Michel-Antoine Boyer qui est choisi pour la seconde fois, avec l'appui d'Henry Chabert, en raison notamment de la *« bonne connaissance des matériaux »* dont fait preuve ce professionnel. Le contrat passé avec le concepteur en juin 1991 stipule que celui-ci doit assister la Communauté urbaine *« dans le cadre de maîtrises d'œuvre d'espaces publics urbains réalisés en*

⁵ Extrait du document *« Le vocabulaire des espaces publics. Les références du Grand Lyon »*, Service Espace public, Grand Lyon, 1994.

régie communautaire », « créer les éléments de vocabulaire et le langage de l'espace public lyonnais », « former, à l'occasion des réalisations en cours, les personnels de la Courly⁶ aux techniques de l'espace public urbain ».

L'architecte-urbaniste ne va pas travailler seul dans son coin. Comme l'explique aujourd'hui Jean-Louis Azéma, il s'agissait d'instaurer une **dynamique collective**, dans laquelle tout le monde, en quelque sorte, allait se former ensemble. Le consultant extérieur va être mobilisé par le nouveau Service Espace Public dans le cadre de différentes instances impliquant les techniciens et les élus de la Communauté urbaine : en particulier un **Comité de pilotage** et un **Groupe technique de suivi Espace Public**, spécialement mis en place pour l'occasion. Le groupe de pilotage lieu de débat, de réflexion et de décision, est présidé par Henry Chabert, qui suit les choses de très près. Le groupe technique fonctionne comme antichambre du groupe de pilotage. Il réunit, en fonction des sujets, des techniciens de différents services du Grand Lyon et de la Ville de Lyon, les concepteurs mobilisés sur les opérations en cours, le directeur du Service Espace Public et le conseiller technique du Grand Lyon pour la politique des espaces publics, les chefs de projet qui travaillent sur la requalification de différents quartiers de l'agglomération et ceux que commence à recruter le Service Espace Public pour coordonner chaque aménagement, en centre-ville comme en banlieue... Henry Chabert expose ainsi la **méthode de travail** alors mise au point, pour parvenir à des modes d'intervention cohérents sur l'ensemble du territoire :

« La définition et la mise en œuvre d'un vocabulaire urbain n'ont de sens que si celui-ci est utilisé par l'ensemble des acteurs (collectivités ou partenaires extérieurs) intervenant sur l'espace urbain. (...) Afin de généraliser la démarche, il est essentiel que les différents services techniques du Grand Lyon et des communes (voirie, espaces publics, espaces verts, éclairage...) travaillent ensemble. Les logiques verticales selon lesquelles chaque service ou organisme intervient ponctuellement sans concertation avec les autres ont conduit à ce que l'espace soit encombré de couches successives d'objets divers avec, pour résultat un aménagement non maîtrisé. (...)

Une méthode de travail horizontale a nécessité la mise en place d'une organisation spécifique, la désignation d'un responsable de projet unique par opération et la création d'un service "espace public" au sein du Département Développement Urbain du Grand Lyon. (...) Faire travailler ensemble les différents services est un passage obligé pour aboutir à une optimisation des aménagements. La concertation et la réflexion critique sont également recherchées avec les partenaires extérieurs : sociétés d'économie mixte, aménageurs privés, concessionnaires, concepteurs... »⁷.

C'est au fil des diverses études conduites par le Service Espace public en 1991-92-93 sur des aménagements particuliers, d'abord au sein de la Ville Lyon (Place Aristide Briand, Lyon 3^{ème}/7^{ème} ; aménagement paysager de la rue Saint-Nizier, Lyon 2^{ème} ; Place de Trion, Lyon 5^{ème} ; parvis de l'Eglise Saint-Louis, Lyon 7^{ème} ; Place Sathonay, Lyon 1^{er} ; quai Romain Rolland, etc.), puis dans les autres communes, que va s'élaborer progressivement ce fameux "vocabulaire".

⁶ Communauté urbaine de Lyon, nom encore en usage à l'époque.

⁷ Extrait de : « *Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon* », op. cité.

La démarche a d'abord été très exhaustive, se souvient Jean-Louis Azéma :

« On travaillait comme Alphand à Paris, à la limite : tout détailler, les tailles, les bordures, etc. Mais on s'est vite aperçu qu'à tout vouloir écrire, on allait dans le mur. C'était un travail colossal. Il y avait une relation disproportionnée entre la réalité de l'impact et ce qu'on voulait faire. Et on ne pouvait pas tout faire à la fois... »⁸.

D'où l'idée de mettre en place plutôt « *une base minimale* », qui constituerait « *le fondement d'une culture commune* », susceptible de donner lieu plus tard à la mise au point d'outils plus précis. Le travail a alors consisté à définir les **éléments essentiels de composition d'un espace** : matériaux, mobilier, règles de composition... Avec une idée-force : « *On voulait rompre avec l'impression de gratuité que l'on a souvent face aux aménagements des architectes ou paysagistes, qui signent leurs interventions* ». Le « *langage de base* » mis au point pendant ces années-là devait permettre (et a effectivement permis) d'atteindre cet objectif : « *Demander aux futurs concepteurs de réaliser des aménagements qui ne soient pas "signés", mais au contraire très intégrés dans le fait que l'on était dans l'agglomération lyonnaise* ».

3. « Reconstituer une culture urbaine des espaces publics »

Le fruit de ce travail débouchera en **1994** sur la publication du document intitulé « *Le vocabulaire des espaces publics. Les références du Grand Lyon* », produit par le Service Espace Public. On mesure avec le recul combien cette plaquette a représenté un acquis important, aussi bien pour le Grand Lyon que pour les maîtres d'œuvre et tous les professionnels qui allaient ensuite participer à la politique d'aménagement des espaces publics de l'agglomération. Support du travail de suivi de tous les projets d'aménagement réalisés jusqu'à aujourd'hui, elle constitue en effet l'un des points d'appui de la « *culture commune acquise par les acteurs locaux* » dans ce domaine ; culture qui est aujourd'hui largement reconnue et appréciée au niveau national et international.⁹

« *Ce document formalise la définition du vocabulaire urbain et constitue ainsi le corpus de règles d'écriture de l'agglomération lyonnaise, lequel, loin d'être figé, va s'enrichir au fil des expériences et des nouvelles réflexions qu'elles susciteront* », peut-on lire en introduction de ce rapport, sous la plume d'Henry Chabert, qui explique ensuite sa volonté de mener « *une politique globale et innovante de l'espace public* » :

« Penser et faire une ville pour l'homme peut rester une ambition sans contenu, si le mot d'ordre ne se traduit pas dans l'exigence des équipements même les plus anodins. Trop longtemps régie par les seules contraintes des déplacements, la ville a déployé une conception fonctionnaliste des espaces publics, négligeant souvent le fait qu'il s'agissait de lieux de vie, tout en bouleversant les données de leur

⁸ Ces propos et ceux qui suivent sont extraits d'une interview réalisée le 7 août 2007.

⁹ Comme en attestent les nombreux articles publiés sur le sujet dans différentes revues d'architecture, de paysagisme et d'urbanisme, françaises et étrangères. Signalons pour la France, pour la seule période 1995-96 : le cahier spécial « *Les espaces publics du Grand Lyon* » dans la revue *Projet Urbain* du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports, septembre 1995 ; le numéro spécial d'*amc*, *Le Moniteur architecture*, mai 1996 « *Grand Lyon. Espaces publics et la politique de développement social urbain* » ; l'article « *La griffe du Grand Lyon* » dans le dossier « *Espaces publics : liberté, identité continuité* » de *Diagonal*, revue bimestrielle des équipes d'urbanisme, n° 112, avril 1995 ; le dossier sur Lyon de *Techniques et Architecture* de mai 1995...

vocabulaire traditionnel. (...) A la prédominance de l'automobile sur le piéton s'est ajoutée une juxtaposition de mobiliers différents implantés au coup par coup.

Privé de sens, vécu comme une coupure, l'espace public perçu comme un vide entre les pleins du bâti, a souvent été rempli au gré des besoins de la vie moderne, en l'absence de réflexion globale.

(...) La volonté [du Grand Lyon] est de le faire appréhender comme un lieu de vie à part entière, expression d'urbanité, d'échange, de convivialité. L'espace public est une des composantes de la ville et on lui reconnaît des dimensions multiples ; humaine, technique, urbaine, culturelle, poétique...

Autour de lui, la ville s'organise et il présente désormais des particularités de formes, d'usage et de style qui, toutes, offrent aux usagers de nouvelles façons de vivre et augmentent leur capacité à se sentir bien dans une ville plus belle, plus agréable, plus solidaire. »

Et le vice-président en charge de l'urbanisme d'expliquer pourquoi cette grande ambition passe par « **une harmonisation des signes du territoire** » :

« Parce qu'ils sont immédiatement visibles, les matériaux, les végétaux et le mobilier qui composent l'espace public impriment leur trace dans le profil général de la ville. Dans le cadre du développement d'un aménagement cohérent et dans le respect de l'identité propre à chaque commune, le Grand Lyon s'est doté progressivement d'un vocabulaire urbain. Celui-ci vise à instituer un langage de la ville dont l'objectif est, entre autres, d'intervenir avec le même souci de qualité et d'unité sur l'ensemble des territoires d'une agglomération de 1,2 millions d'habitants. »

Ce vocabulaire doit servir « d'instrument commun à tous les acteurs de l'aménagement urbain ». Il ne s'agit pas de fournir un mode d'emploi de l'aménagement des espaces publics : le vocabulaire n'est pas un cadre indépassable, c'est un outil à la disposition de tous. Chaque site étant singulier de par sa situation, son histoire, son fonctionnement, doit en effet être traité de manière particulière. Et chaque concepteur possède sa propre compétence, sa propre écriture. « Il s'agit plus de donner **un alphabet commun à tous**, facteur d'enrichissement des projets qu'ils conçoivent, que d'enfermer les concepteurs dans un carcan. », écrit alors Jean-Pierre Charbonneau. La volonté de la collectivité, avec cette base commune, est d'obliger ces derniers à « aller à l'essentiel, c'est-à-dire à rechercher des lectures et des usages simples de la ville, à faire des choix par rapport au bien public, à ne pas figer les espaces mais à leur donner la base sur laquelle ils pourront évoluer dans le temps. » L'objectif étant bien d'aboutir à « une culture partagée des espaces publics », comme le souligne Henry Chabert :

« Reconquérir et transformer les espaces publics consiste à leur rendre la qualité d'esthétique et d'usage qu'ils méritent, afin de passer d'une mosaïque de fonctions parfois contradictoires à un espace organisé et porteur de sens, expression privilégiée de la convivialité. L'adoption d'un langage commun, l'application des principes énoncés précédemment à l'échelle du territoire tout entier, la recherche d'unité permettent de reconnaître une certaine familiarité entre les sites aménagés. Les espaces du Grand Lyon sont ainsi imprégnés d'un esprit commun révélateur d'une culture propre à l'agglomération, élaborée en partenariat avec l'ensemble des communes. »¹⁰

¹⁰ Henry Chabert, in : « Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon », op. cité.

Une harmonisation des signes du territoire

Parce qu'ils sont immédiatement visibles, les matériaux, les végétaux et le mobilier qui composent l'espace public impriment leur trace dans le profil général de la ville. Dans le cadre du développement d'un aménagement cohérent, et dans le respect de l'identité propre à chaque commune, le Grand Lyon s'est doté progressivement d'un vocabulaire urbain.

Celui-ci vise à instituer un langage de la ville dont l'objectif est, entre autres, d'intervenir avec le même souci de qualité et d'unité sur l'ensemble des territoires d'une agglomération de 1,2 million d'habitants. Le Grand Lyon s'est fixé comme principe essentiel la prise en compte de la réalité.

La réalité humaine tout d'abord, en développant la concertation avec les habitants afin d'aboutir à des choix faits pour eux, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins quotidiens (jeux d'enfants, sécurité, repos personnes âgées, piétons, cyclistes...).

La réalité technique, avec la recherche d'un professionnalisme toujours plus pointu pour concevoir des produits ou des aménagements fiables et performants, en cohérence avec les usages rencontrés et déclinables dans l'ensemble de la ville.

La réalité culturelle, inventive et respectueuse des héritages du passé. Et enfin, la réalité financière en faveur d'une gestion rigoureuse.

L'action conduite par le Grand Lyon s'efforce de prendre en compte la réalité complexe de la ville, se prolonge dans la démarche empirique qui caractérise la définition du vocabulaire. Les règles définies ne le sont jamais à priori : elles découlent des applications concrètes et, à ce titre, chaque opération menée s'enrichit de l'expérience issue des précédentes.



Quartier des Etats-Unis.
Lyon 8ème.
Photo : G. Dufresne.

Figure 1. Source : "Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon, 1994.

4. Une gamme restreinte de matériaux, respectant l'identité de la ville

Sur le plan technique, les choix opérés à cette époque sont toujours d'actualité en 2008. Ils précisent très clairement les attentes de la maîtrise d'ouvrage publique, le cadre qu'elle s'est donné pour parvenir à une cohérence globale des aménagements réalisés sur les différents sites de l'agglomération. Ainsi par exemple en ce qui concerne les matériaux à utiliser : il s'agit de lutter contre l'accumulation de revêtements qui caractérisait auparavant l'aménagement des espaces publics et qui contribuait à « *complexifier les lieux* ».

Rappelant que le site de La Part-Dieu fait se côtoyer une trentaine de matériaux, les auteurs de l'ouvrage affirment **un parti pris de mesure** dans le nombre de matériaux retenus dans ce vocabulaire. Parti pris dont on souligne qu'il trouve ses raisons dans « *la recherche de l'adéquation à l'histoire et à la culture* » locales (il

s'agit de renouer par exemple « avec la tradition des calcaires charriés par la Saône » et de « perpétuer la tradition des couleurs du bâti lyonnais »), mais aussi dans « la réalité de la gestion des villes, qui impose le recours à des matériaux fonctionnels (enrobés, asphaltes, bétons), qui, en plus de coûts réduits, permettent des interventions régulières sur l'espace public pour accéder aux réseaux enterrés ».

Une gamme restreinte de matériaux a l'avantage de renforcer, « de par son unité, la lisibilité des espaces publics de la ville » ; tandis que « l'utilisation de matériaux nobles pour la mise en valeur des délimitations de l'espace public favorise, grâce à leur résistance au temps, la constitution d'un véritable patrimoine lyonnais ». Cette **préoccupation patrimoniale** est souvent rappelée au fil des pages :

« Parmi toutes les strates visibles, il est indispensable de comprendre ce qui est ancré dans la culture lyonnaise et ce qui constitue des éléments "plaqués" au regard de logiques fonctionnelles. L'ambition est de parvenir à retrouver l'identité profonde des espaces et de l'imprégner de la traduction contemporaine des besoins et des usages d'aujourd'hui. Le recours à des concepteurs locaux ou nationaux pour l'élaboration des projets d'aménagement urbain est un des moyens permettant d'y parvenir ».

La collectivité dit alors sa préférence pour l'utilisation de « **la pierre dans tous ses états** » : en blocs, concassée, intégrée aux bétons, etc. « Du calcaire ou du granit, mais du granit plutôt clair, à grains fins, parce que dans ce cas, lorsque les granits sont différents, cela ne se voit pas. Et des sables comme liant des bétons... »¹¹. Le travail a également porté sur la palette des ghorres (stabilisé rouge provenant de carrières régionales), sur les asphaltes (« avec des inclusions de quartz pour les éclaircir... »), sur les types de bordures de trottoirs, sur les matériaux à utiliser pour les caniveaux, sur l'importance du traitement des délimitations dans l'espace public... La constante étant de « rechercher la plus grande cohérence entre les matériaux choisis, les coûts et les usages ».

5. La règle d'or de la simplicité

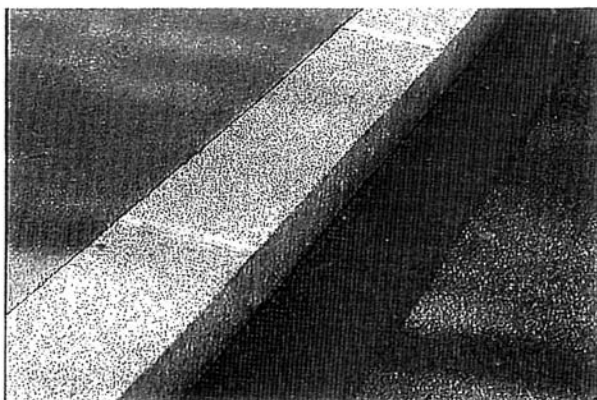
Les préconisations répondent à une règle majeure, toujours en vigueur à l'heure actuelle et que résume ainsi Jean-Louis Azéma : « De la simplicité avant tout ». Un mot d'ordre qui va s'appliquer à tous les niveaux de l'aménagement : mobilier urbain, éclairage, végétalisation... L'idée est de « libérer l'espace » : « Face à un existant hétéroclite, il est devenu essentiel de "nettoyer" l'espace de tout ce qui l'encombre et de contrôler ce qui sera ensuite susceptible d'y être implanté », explique le rapport de 1994. Dans le même esprit, le rapport recommande de « privilégier la continuité des espaces » entre eux : « Afin de retrouver les effets de rues planes et les perspectives harmonieuses de la ville avant l'invasion de l'automobile, il faut traquer tout aménagement entraînant la déformation des trottoirs ou les dénivellations abruptes ».

« On retire tout ce qu'il y a de trop ; pas plus de trois matériaux différents sur un espace, idem pour les végétaux... Pas de couleurs artificielles ; l'utilisation du mobilier urbain issu du concours que nous avons lancé en parallèle ; un éclairage public "nouvelle génération", utilisant les sources indirectes pour les ambiances. Et des

¹¹ Jean-Louis Azéma, directeur du Service Espace Public du Grand Lyon, entretien avec Catherine Foret, 7 août 2007.

règles en termes de nivellement : éviter les pentes trop fortes, assurer le confort pour tous, intégrer la notion de handicap, etc. »¹².

La bordure de trottoir



■ Largeur.

- Référence : 30 cm.

- Admise :

- 20 cm dans le cas de petites rues ou pour préserver un patrimoine historique comme c'est le cas dans le Vieux-Lyon.

- 45 cm dans le cas de grands espaces.

■ Matériaux.

- Référence : granit gris clair à grains fins.

- Admis : béton imitant le granit.

Le caniveau



■ Matériaux.

- Référence : le pavé

- Admis : le béton, l'asphalte.

Figure 2. Source : "Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon" 1994. Photographies J. Léone

L'exigence de rigueur et de simplicité s'applique également aux **règles de composition des aménagements**. Elles sont déclinées pour chaque type d'espace : aires de stationnement, rues piétonnes, carrefours, trottoirs... Il faut « *rechercher des lignes droites* » ou « *des lignes courbes non aléatoires* ». En ce qui concerne le **végétal**, considéré comme « *une des orientations majeures de la politique des espaces publics* », il est recommandé de « *redonner sa place à l'arbre dans la cité en référence à la **Charte de l'arbre** (arbres en alignement de rue, en mail piéton, en haies)* ». Il faut là aussi « *éviter les mobiliers surajoutés type jardinières* », « *diversifier les espèces à l'échelle de l'agglomération, mais limiter la multiplicité des essences sur un même site et privilégier une essence dominante* ».

Pour exemple de l'application de ces principes, Pierre-Dominique Guérin, directeur de la Mission Presqu'île, cite dans le même document le réaménagement de la rue de la République « *pour lequel prévaut le principe d'un tracé linéaire, avec une coupe identique tout au long de cette artère de 1,2 km qui dessert l'ensemble du centre. L'espace a été libéré des nombreux éléments qui l'encombraient (kiosques,*

¹² Idem note précédente.

jardinières...) ; les caniveaux implantés à 6m des façades le balisent et permettent de contrôler l'implantation des terrasses ; l'emploi du granit gris sur 25 000 m² perpétue une culture lyonnaise très attachée à la pierre naturelle ».

Il faut noter ici que ce travail de fourmi a été l'occasion de véritables innovations technologiques. Michel-Antoine Boyer a ainsi déposé un **brevet** dans le domaine des asphaltes. Et le Service Espace Public a fait de même à propos d'un projet "d'armoire enterrée" visant à désencombrer les places et les trottoirs de toutes les "émergences" techniques qui en altèrent la vision et l'usage pour les citoyens. « *On n'a pas abouti là-dessus* », note Jean-Louis Azéma, « *on a buté sur des problèmes techniques..., mais on a poussé très loin la réflexion...* ». Dans le même registre, Henry Chabert avait inventé à l'époque la notion de "permis d'implanter" : sans valeur juridique, elle obligeait néanmoins tous les services à soumettre une demande au Service Espace Public pour toute implantation d'équipement. Il est finalement resté de cette idée une **Charte de l'implantation du mobilier**, mise en place au fil du temps avec la Direction de la Voirie, et toujours opérationnelle.

6. L'émergence d'un style, fruit d'une « action pragmatique et volontaire »

« Avec la définition de ces critères de constitution des aménagements de l'espace public (...) c'est pratiquement à l'émergence d'un style auquel nous assistons, manière propre à l'agglomération de traiter la matière et les formes, en vue de la création d'une ville qui érige comme valeur première le confort des citoyens et dont le principe majeur est la simplicité, cette "qualité pas bavarde" qui innerve avec discrétion tous les projets que l'on peut voir sur l'agglomération, quels qu'en soient les concepteurs », explique à l'époque Jean-Pierre Charbonneau¹³. Ce style est « *moins esthétisant qu'équilibrant et singularisant* », « *moins dogmatique qu'évolutif* », « *refusant de satisfaire aux exigences de la mode, cherchant au contraire à restituer aux lieux leur identité propre, à permettre à la vie d'y prendre place.* »

Autrement dit, simplicité n'est pas simplisme, comme l'explique Michel-Antoine Boyer :

« Ce qui est intéressant au Grand Lyon, c'est qu'il ne s'agit pas de simplicité au sens rudimentaire, comme on a pu la trouver dans les grands ensembles, mais dans le sens d'un processus beaucoup plus maîtrisé, mieux connu, représentant plus de science encore. Le progrès est dans la complexité qui aboutit à la simplicité »¹⁴.

Simplicité ne veut pas dire austérité non plus :

« La noblesse et la sobriété qui en sont les corollaires sont enrichies par la recherche, de la part des créateurs, d'une certaine fantaisie, d'une signature subtile qui font vibrer la simplicité même des projets »¹⁵.

Et ce "style" est peut-être au fond le produit d'une qualité typiquement lyonnaise : le **pragmatisme**. Car on a pris en compte le fait qu'il fallait « *prouver pour avancer* », comme dit Jean-Louis Azéma : « *Le calcul de l'époque était le suivant :*

¹³ In : « *Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon* », op. cité

¹⁴ Extrait de « *La griffe du Grand Lyon* », Martine Allaman, *Diagonal* n° 112, avril 1995.

¹⁵ Jean-Pierre Charbonneau, in : « *Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon* », op. cité

on invente, mais il faut donner à voir pour provoquer l'adhésion ». La journaliste de *Diagonal* qui enquête sur le sujet en 1995 l'a remarqué :

« L'originalité de la démarche lyonnaise est d'avoir mené de front actions et réflexions, les unes enrichissant ou invalidant les autres ».

Ce que confirme Jean-Pierre Charbonneau :

« Nous avons commencé de façon pragmatique, en intervenant simultanément sur vingt-quatre sites. Nous avons choisi les lieux les plus évidents, les places et les rues du centre de Lyon qui ont une forte valeur symbolique et qui sont utilisées par tous les habitants de l'agglomération, les espaces extérieurs des grands ensembles, le centre historique des villages, les cœurs de quartier et les sites concernés par la réalisation de grandes infrastructures comme les stations de métro »¹⁶.

En tirant les leçons des échecs et des réussites, le travail s'est ensuite poursuivi de manière intensive ; en avril 1995, quatre-vingt-dix aménagements sont achevés et cent dix autres en cours. Et Jean-Pierre Charbonneau de conclure :

« Nous avons préféré réaliser beaucoup d'opérations sobres, plutôt que quelques réalisations spectaculaires ou exceptionnelles (...) En cinq ans, par leur nombre et leur diversité, les opérations réparties sur l'ensemble du territoire auront dessiné un nouveau visage à l'agglomération lyonnaise. »¹⁷

7. Continuité dans l'espace et dans le temps : la contrainte, source de créativité ?

C'est bien cette **approche globale**, cette volonté de traiter la question des espaces publics à l'échelle de l'agglomération qui va faire, avec le recul du temps, le succès de la politique lyonnaise. C'est en effet cet aspect qui est régulièrement mis en avant par les journalistes ou les experts français et étrangers lorsqu'ils comparent la démarche grand-lyonnaise avec celles menées dans d'autres villes françaises ou étrangères.

« La politique d'agglomération du Grand Lyon, du particulier au général » titre par exemple un numéro de la revue *Projet urbain* de septembre 1995 : *« La Communauté urbaine de Lyon a affirmé et mis en œuvre ces dernières années, avec une rapidité spectaculaire, une politique d'espaces publics aujourd'hui clairement visible et lisible sur son territoire, créant une forme d'identité lyonnaise dans et hors les murs »*, écrit Ariella Masboungi, responsable de la mission Projet Urbain au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports. La revue fait sa une avec une photo du quartier des États-Unis (Lyon 8^{ème},) et expose ensuite des aménagements réalisés à Décines (Quartier du Prainet), Vénissieux (Quartier de la Darnaise), Vaulx-en-Velin (Quartier des Noirettes), Villeurbanne (Place Charles Herbu) aussi bien que dans la Presqu'île (Place des Terreaux, Rue de la République, Place de la Bourse, Place des Célestins).

« Politique d'agglomération ne signifie pas ici cette part de la réflexion relevant de la planification », écrit Ariella Masboungi. *« Politique d'agglomération signifie ici effort sur tout ce territoire, de la précieuse Presqu'île historique à la couronne de grands*

¹⁶ Voir : *« La griffe du Grand Lyon »*, Martine Allaman, *Diagonal* n° 112, avril 1995

¹⁷ In : *« Le vocabulaire des espaces publics, les références du Grand Lyon »*, op. cité

ensembles si prégnante dans cette agglomération, en passant par le traitement des espaces urbains des nombreuses villes qui constituent l'agglomération ».

La mise en œuvre de cette politique ne relève pas selon Ariella Masbounji d'un « processus cartésien » classique :

« Il semblerait qu'il se soit agi plutôt ici d'une action pragmatique et volontaire, acceptant le risque de l'erreur au nom de l'efficacité. Cette action est allée, grâce à la leçon de l'expérience vécue, (...) de l'effet pointilliste à l'effet de masse et aujourd'hui à un questionnement global devant unir espace, architecture, transport et projet urbain ».

Même son de cloche dans la revue *amc (Le Moniteur Architecture)*, qui titre « Une politique de cohérence » son numéro spécial sur le Grand Lyon en mai 1996 : « La même qualité d'intervention a été prescrite en centre-ville et dans les 23 sites DSU ». Ou encore dans le numéro spécial de la revue *Techniques et Architectures* consacré à Lyon en mai 1995 qui évoque un « schéma d'aménagement des espaces publics dont l'objet est de définir une logique d'ensemble systématique pour les projets d'aménagement d'espaces publics » et « l'application des mêmes standards de qualité dans toutes les communes de l'agglomération » ; une mesure qui « concerne aussi bien les espaces majeurs des Terreaux ou de la rue de la République, les opérations de quartiers — on peut citer l'exemple de la place de la mairie à Sathonay ou à Satolas — les espaces courants et les grandes voiries comme le quai Général de Gaulle ou la rue Garibaldi, les grands ensembles d'habitat social de Vénissieux-les-Minguettes, Décines-le-Prainet ou La Duchère, pour n'en citer que quelques uns ».

C'est aussi cette cohérence qui permet à *Diagonal* de parler de « La griffe du Grand Lyon » dans un dossier consacré aux aménagements d'espaces publics à l'échelle nationale :

« Dira-t-on un jour « l'Ecole de Lyon » pour désigner une démarche et un savoir spécifiques en matière d'espaces publics ? Une chose est sûre : la politique menée depuis cinq ans par la Communauté urbaine est en passe de devenir la référence nationale, tant par la méthode employée que par la qualité de ses réalisations ».

Le fait que cette politique ait été menée avec constance au fil du temps, par-delà les changements politiques à la tête de l'assemblée communautaire, est un autre aspect remarquable. Les présidents qui ont pris la suite de Michel Noir (Raymond Barre, puis Gérard Collomb) ont en effet choisi de poursuivre l'effort, en s'appuyant sur les mêmes bases — preuve, sans doute, que le vocabulaire initial était un outil pertinent. "L'alphabet" de 1994 est toujours en vigueur en 2008, même si des adaptations mineures ont été apportées au fil des réalisations.

« Aujourd'hui, on doit travailler sur des matériaux durables, prendre en compte l'aspect économies d'énergie, d'eau, etc. Mais il y a un acquis dans la manière de travailler, qui explique la continuité politique »¹⁸.

L'aménagement récent des quais du Rhône est un nouvel exemple de cette continuité : sobriété et prédominance de la pierre sous différentes formes caractérisent cet espace imaginé 17 ans après les premières réflexions du « Groupe technique de suivi Espace public ». Fait notable également, ce dernier existe

¹⁸ Jean-Louis Azéma, entretien du 7 août 2007.

toujours, sous l'appellation « *Groupe Ressources des Espaces Urbains* », significative d'une organisation devenue encore plus transversale. Largement reconnu, ce groupe intègre des membres permanents de la Direction Voirie, ainsi que des urbanistes territoriaux, il est animé par Emmanuelle Sibué, du Service Espace public.

D'aucuns pourraient voir dans cette permanence un signe de stagnation, et le fait que le Grand Lyon n'innove plus en ce domaine..., "ronronne" sur un savoir-faire parfaitement maîtrisé, aux dépens d'une réelle énergie créative. Réalité ou risque à venir ? Les avis divergent sur ce point à l'heure où l'on écrit. Car l'on peut aussi penser que la contrainte, l'imposition d'un cadre, sont l'une des conditions nécessaires à l'épanouissement de la créativité — comme l'ont souligné depuis longtemps bien des artistes et concepteurs, dans des disciplines très diverses.

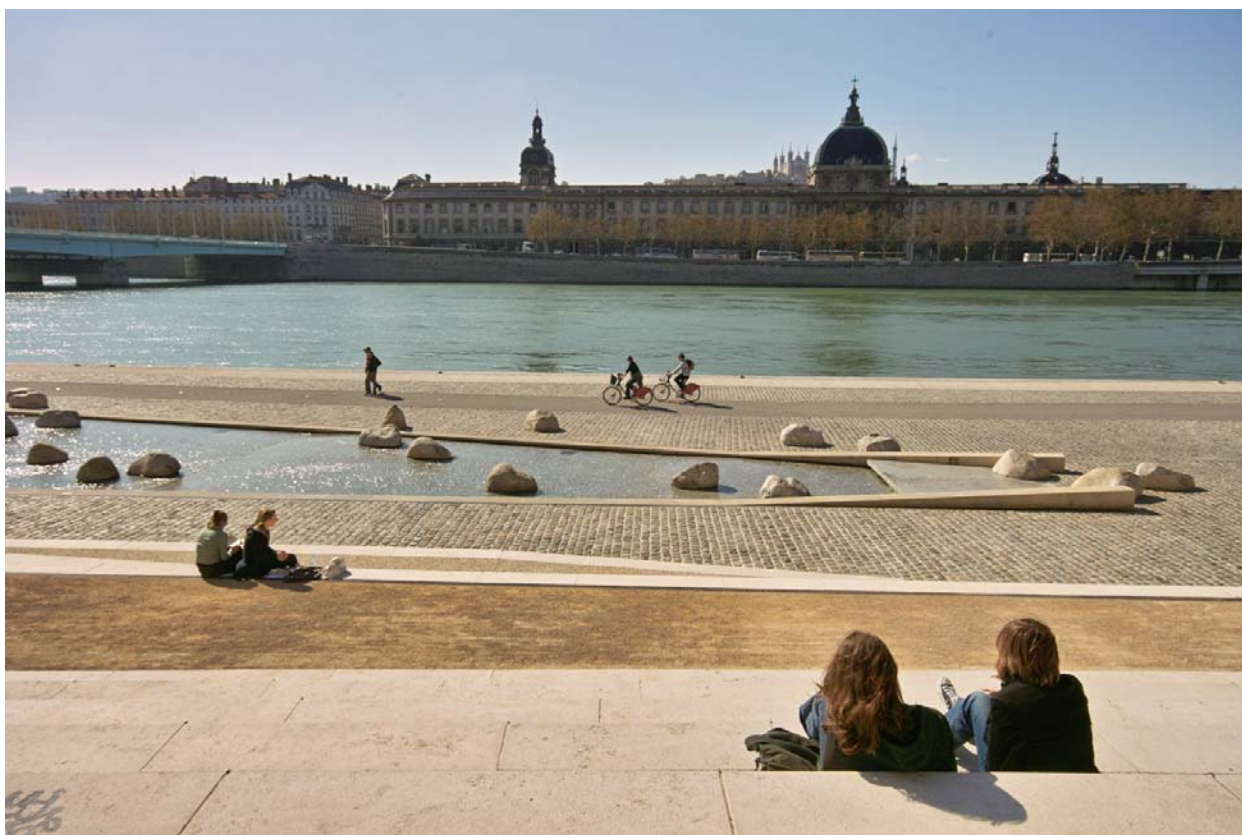


Figure 3. Les berges du Rhône, hiver 2007-2008. Photographie Stéphane Autran
